



Relevé de sinistabilité douteux

Par Jerome13

Bonjour,

Voici la situation :

Je suis en copropriété et membre du conseil syndical. L'assurance des parties commune est excessive mais là n'est pas le problème premier à ce jour.

Je voudrais savoir comment je peux contester un rapport de sinistralité de l'assureur de la résidence/Copro.

Ceci peut paraître fou mais j'ai un rapport de sinistralité de 2020 avec des sommes de 2019 & 2020 différentes de celles pour les même sinistres émis par le même assureur en 2019 et avec les mêmes dates de sinistres avec des montants différents.

Pour chacun de ces sinistres (dégât Eau) aucune franchise n'a été payé par la copro

J'ai donc des doutes car dès qu'un dégât arrive dans notre bâtiment l'assureur nous le compte alors que nous payons le dégât généralement car il est inférieur à la franchise mais ce dernier apparaît en sinistralité mais aussi dans les comptes et dépenses de la copro (qui ne correspond pas à la franchise).

Vers quel professionnel puis je me retourner afin de vérifier légalement la véracité de ce rapport de sinistralité ?

Merci beaucoup pour votre aide et vos réponses.

Jerome

Par janus2

J'ai donc des doutes car dès qu'un dégât arrive dans notre bâtiment l'assureur nous le compte alors que nous payons le dégât généralement car il est inférieur à la franchise mais ce dernier apparaît en sinistralité

Bonjour,

C'est normal si le sinistre est déclaré à l'assurance. Même si celle-ci n'intervient pas (comme vous dites si la valeur du sinistre est inférieure à la franchise), le seul fait de l'avoir déclaré le fait prendre en compte.

Par Jerome13

Bonjour,

Merci pour votre réponse, l'assureur me dit avoir fait un virement, donc c'est au delà de la déclaration/consignation du dégât et de plus nous avons payé (charge copro) également cette somme, cela fait doublons tout de même ?